

Comité permanent de la Chambre des communes de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Allocution préparée par Ken Ritter, président, Commission canadienne du blé
Le 5 décembre 2006

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire :

Je tiens à vous remercier de me donner une fois de plus l'occasion de comparaître devant vous pour vous parler des préoccupations qui touchent la CCB. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Adrian Measner, président-directeur général de notre organisation. Quand j'aurais terminé mon allocution, Adrian adressera aussi la parole au Comité.

Depuis la dernière comparution de la CCB devant ce Comité, au mois de juin 2006, les rapports entre cette organisation et le gouvernement fédéral ne se sont malheureusement pas améliorés. En fait, plusieurs événements survenus au cours des derniers mois ont contribué à agrandir l'écart qui sépare Ottawa de la CCB.

La réunion organisée le 27 juillet à Saskatoon, et à laquelle la CCB n'avait pas été invitée, était, en rétrospective, un avant-signe de ce qui allait suivre. Cette réunion a été suivie peu après par la constitution du groupe de travail du ministre, auquel la CCB a été invitée à siéger, mais auquel elle s'est abstenue de se joindre en raison de la composition inégale de ce groupe. Cependant, la CCB a consenti de fournir de l'information et de travailler en collaboration avec le groupe. L'échéance fixée pour la présentation du rapport du groupe de travail nous a également surpris, car elle n'accordait pas le temps nécessaire pour réaliser une analyse économique à la mesure de l'ampleur des enjeux. De suite est tombée la directive du ministre qui allait priver indéfiniment la CCB du droit de communiquer ouvertement et comme elle le souhaite avec les agriculteurs. Plusieurs lettres ouvertes du ministre ont ensuite paru dans les journaux, notamment celle qui mettait en doute la valeur des pouvoirs conférés par le comptoir unique de la CCB, et ce au beau milieu de la campagne électorale pour les postes d'administrateurs du conseil. Et plus récemment, mercredi dernier, le ministre a amorcé un processus visant à destituer M. Measner de sa fonction de président-directeur général de la CCB, alors que ce dernier a toujours reçu des évaluations de rendement positives de la part du conseil d'administration.

Je reviendrai sur certaines de ces mesures et sur la façon dont elles doivent être rectifiées, mais ce n'est pas mon intention ce matin de m'attarder sur le passé. Si j'ai mentionné ces nombreux événements, c'était surtout pour illustrer que le gouvernement fédéral ne s'est pas montré correct vis-à-vis de la CCB. Celle-ci a tendu plusieurs la perche et a manifesté à maintes reprises son désir de rencontrer le ministre afin de discuter de manière franche et ouverte des questions qui touchent son mandat et son avenir. Jusqu'ici, les tentatives visant à communiquer avec le ministre et avec le gouvernement fédéral sont restées vaines. Ce matin, le message que je tiens à communiquer au Comité permanent pour l'agriculture, au ministre et par extension à tout le gouvernement fédéral, est le suivant : Il doit y avoir moyen de faire mieux.

Comme preuve que la CCB est déterminée à poursuivre son essor et à faire tout pour accommoder les agriculteurs qui souhaitent obtenir une grande souplesse, je vais vous énumérer certaines des mesures récemment adoptées à la CCB. Lors de sa réunion régulière il

y a deux semaines, le conseil d'administration a passé en revue des changements qui permettraient aux petits transformateurs d'acheter du blé et de l'orge directement des agriculteurs pour la consommation humaine ou l'exportation. Le conseil a aussi examiné la politique de la CCB vis-à-vis des coopératives de nouvelle génération qui sont engagées dans la transformation à valeur ajoutée. Ces deux initiatives ont obtenu l'approbation du conseil.

Évidemment, ces changements s'ajouteront au large éventail d'options de paiement au producteur que nous offrons déjà et qui continuent de prendre de l'expansion. De plus en plus d'agriculteurs (au-delà de 17 600 pour la campagne en cours) se prévalent de la possibilité de fixer eux-mêmes le prix de leur grain grâce à des options comme le contrat à prix fixe et le contrat de paiement sur base. Et pour la première fois cette année, nous offrons un programme pilote de contrat d'échange de livraison qui permet aux agriculteurs d'échanger entre eux les occasions de livraison en fonction de leurs propres besoins commerciaux.

Depuis leur arrivée au poste de commande, en 1999, les membres du conseil d'administration de la CCB n'ont cessé d'apporter des changements de ce type. Ces changements réalisables sur le plan pratique tirent partie des points forts de la CCB sans mettre cette dernière en péril. Apportés graduellement, ils donnent aux agriculteurs et à l'industrie dans son ensemble tout le temps voulu pour s'adapter. Ces changements ne se ressentent pas chez les clients, de telle manière qu'en ce qui concerne les acheteurs, les choses se passent comme elles l'ont toujours fait : ils savent qu'ils peuvent continuer de compter sur la qualité de service qu'ils sont habitués à recevoir.

C'est de cette manière que la majorité des agriculteurs souhaitent que nous améliorions le fonctionnement de la CCB. Nous voulons offrir plus de choix et plus de programmes adaptés à leurs besoins, mais nous ne voulons pas de chaos, pas d'incertitude et pas de plans qui nous coûteront de l'argent. Cette approche raisonnable n'a jamais revêtu plus d'importance qu'aujourd'hui. Les producteurs de grain de l'Ouest sortent tout juste de ce qu'on aurait très bien pu appeler la « tempête des tempêtes ». Bas prix, rendements catastrophiques et coûts de production élevés étaient tous au rendez-vous. Nous nous remettons à peine de cette période tumultueuse. De manière générale, la récolte 2006 était satisfaisante sur le plan de la qualité et des volumes, et les prix ont amorcé une reprise. On entend même dire que les prix élevés se maintiendront à long terme et que la demande de blé et d'orge contribuera à des prix qui favoriseront le retour de la rentabilité dans la production céréalière de l'Ouest.

En tant que producteur de grain, je peux dire clairement et sans détour que maintenant n'est pas du tout le moment d'imposer des changements mal concoctés mais aux répercussions durables à notre industrie. Nous devons reprendre notre souffle et nous remettre de la crise que nous venons de traverser. Nous devons nous assurer qu'en travaillant à l'essor et à l'amélioration de notre industrie, nous ne reculons pas vers le précipice.

Quelle est la prochaine étape? Qu'attendons-nous du gouvernement et comment la CCB et Ottawa peuvent-ils travailler ensemble pour rectifier la situation?

Commençons par nous entendre sur certaines des difficultés entourant le plébiscite que le ministre a promis de tenir au début de l'année prochaine.

Nous avons besoin de règles claires pour ce plébiscite, afin que les agriculteurs puissent être confiants que les résultats seront équitables et impartiaux. Cela implique que la question devra être juste. Le 17 octobre dernier, trois grandes organisations agricoles de l'Ouest canadien représentant un important segment des trois provinces des Prairies ont rencontré le ministre

pour lui parler de la nécessité de tenir un plébiscite sur le blé et sur l'orge. Ce jour-là, les organisations ont proposé qu'on demande aux agriculteurs de choisir entre deux options claires, comme suit :

- Je souhaite garder la possibilité de commercialiser toute mon orge, sauf l'orge fourragère vendue sur le marché intérieur, par l'entremise du comptoir unique de la CCB;
- Je souhaite retirer le système de commercialisation par comptoir unique du mandat de la CCB et vendre toute mon orge sur le marché libre.

La CCB appuie cette façon de formuler les questions du plébiscite, parce qu'elle élimine tous les doutes sur le fait que le véritable choix offert est entre le comptoir unique et le marché libre. En fait, nous avons apprécié que le groupe de travail nommé par le ministre ait déclaré dans son rapport que le marché à voie mixte n'existe pas.

La CCB est également favorable aux recommandations des organisations agricoles concernant la liste des votants. Ces organisations ont dit au ministre que la liste de votants devrait être basée sur la liste des détenteurs de carnet de livraison de la CCB pour la campagne 2005-2006, que les votants admissibles devraient détenir une seule voix et qu'il ne devrait pas y avoir de pondération des voix. Cette position cadrerait avec les recommandations du groupe d'examen des élections de la CCB qui a présenté son rapport à la fin de l'année dernière, ainsi qu'avec les résultats du sondage annuel mené par la CCB auprès des producteurs. Ce sondage a révélé que 77 % des agriculteurs, et même 58 % des agriculteurs qui cultivent plus de 2500 acres, préféreraient la formule d'une voix par agriculteur.

Il faudra également que le gouvernement suspende la directive prise par le ministre le 5 octobre dernier.

Le paragraphe 18 (1) en vertu duquel cette directive a été ordonnée n'a jamais été conçu pour faire taire la CCB et son conseil d'administration, lequel est gouverné à majorité par des administrateurs élus par les agriculteurs, dont je fais partie. Est-il concevable qu'un ministre de la Couronne interdise à une organisation dont les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par les agriculteurs de dépenser ses fonds comme bon lui semble? J'ai déclaré au moment de l'imposition de cette directive qu'en tant qu'organisation, la CCB étaient parfaitement consciente de l'ardent débat qui entourait son avenir et qu'il était primordial que les agriculteurs puissent bénéficier d'un débat libre et ouvert. J'étais convaincu alors, et je demeure convaincu aujourd'hui, que toutes les entraves, comme cette directive, qui empêchent de faire un examen approfondi des enjeux, nuisent au libre cours du débat.

Par conséquent, la CCB a informé le gouvernement qu'elle contestera cette directive devant les tribunaux, afin d'obtenir sa suspension. Le conseil d'administration n'a pas pris cette décision sans y réfléchir. Toutefois, vu la situation, nous estimons que nous n'avons pas le choix, l'alternative étant que la CCB serait privée de la capacité d'intervenir librement dans le débat qui se poursuit au sujet de l'avenir des agriculteurs. Nous restons disposés à discuter de cette question avec le ministre, au lieu de la régler devant les tribunaux, et nous serions heureux de pouvoir rencontrer le ministre afin de discuter plus avant de la suspension de cette directive.

Il en va de même de la question concernant la destitution de M. Measner de son poste de président-directeur général. Comme nous l'avons indiqué dans la lettre adressée au ministre, le conseil d'administration est extrêmement déçu de ne pas avoir été consulté sur la question de l'annulation de la nomination de M. Measner. Le conseil a entièrement confiance en la capacité de M. Measner de diriger la CCB. Nous avons suivi un processus de sélection rigoureux avant

de nommer M. Measner, et depuis lors nous suivons de près son rendement. À notre avis, personne n'est plus qualifié ni mieux placé que lui pour diriger la CCB. Il s'est toujours révélé un gestionnaire efficace et a toujours fait preuve d'un grand sens du discernement lorsqu'il était appelé à trancher dans des dossiers épineux. Les clients de la CCB, tant sur la scène canadienne qu'internationale, en sont venus à avoir la plus grande estime pour M. Measner, et ses qualités de chef de file l'ont aidé à nouer des liens fructueux avec ces clients.

Par conséquent, nous tenons à affirmer clairement que le conseil d'administration de la CCB appuie le maintien de M. Measner dans ses fonctions de PDG et nous recommandons au ministre de réévaluer cette mesure en consultation avec nous.

Et cela m'amène à mon dernier point. Tous mes propos de ce matin peuvent se résumer en un seul mot : le respect. Je demande au ministre de respecter le fait que 10 des 15 membres du conseil d'administration de la CCB sont élus par les agriculteurs. Dans cinq des 10 circonscriptions où les agriculteurs sont élus pour siéger au conseil, le décompte des voix a lieu à ce moment précis. Les résultats du scrutin seront connus dimanche soir. Lorsque le nouveau conseil sera en place, je demande que le ministre s'assoie, non pas avec un ou deux d'entre nous qui épousent le même point de vue que le gouvernement, mais avec un échantillon représentatif des membres que les agriculteurs eux-mêmes ont élus, afin que nous puissions entamer un dialogue franc et ouvert sur l'avenir de l'organisation.

En tant que membres du conseil, nous avons les connaissances, l'expérience et la légitimité requise, et nous méritons d'être entendus. Les agriculteurs nous ont élus pour cette raison. Le fait de siéger au conseil d'administration nous donne la possibilité unique de voir ce qui se passe dans l'industrie céréalière; nous sommes ouverts à toutes les suggestions qui contribueront véritablement à améliorer la CCB et qui mettront plus d'argent dans nos poches et dans celles de tous les producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Nous sommes agriculteurs, et comme vous le savez sûrement, nous sommes des gens au sens pratique. C'est pourquoi les agriculteurs de toutes les bannières politiques – bleue, rouge, verte et orange – appuient la CCB. Il serait donc bon de dépolitiser ce dossier et d'amorcer une discussion face-à-face au sujet du régime qui servira le mieux les intérêts des agriculteurs d'aujourd'hui et de demain.

Nous pouvons façonner, modeler, modifier et améliorer la CCB. Je le sais parce que je l'ai vu grandir au cours de mes huit années comme président du conseil d'administration. En conclusion, j'aimerais dire aux membres du Comité permanent que vous avez un important rôle à jouer, dans la mesure où vous pouvez permettre aux administrateurs élus par les agriculteurs de continuer à améliorer cette organisation et à achever sa transformation dans le type d'outil de mise en marché dont nous aurons besoin au 21^e siècle et au-delà. Vous pouvez remplir ce rôle en transmettant nos préoccupations au gouvernement fédéral et en encourageant le ministre à accepter nos invitations et à entamer le dialogue franc et ouvert dont nous avons besoin pour faire avancer l'industrie céréalière de l'Ouest canadien.

Merci de votre attention.